

CE QUE DEVRAIT ETRE LA DISCIPLINE MILITAIRE

en l'An V *(Suite et fin.)* ⁽¹⁾

Pour atteindre au but philosophique que je viens d'indiquer, il faut des lois sages et judicieuses ; des moyens vastes et créateurs. Trop longtemps on n'a pris que des demi-mesures ; l'instant est venu de sapper enfin les fondements des abus militaires.

Une chose qui influe beaucoup plus qu'on ne pense sur la discipline, c'est la manière dont les troupes sont organisées. Jamais une guerre longue et sanglante ne fut le moment opportun de morceler, d'embri-gader, d'amalgamer des bataillons (2) : une paix profonde l'eût à peine permis sans trouble. Il semblait que ceux qui proposèrent et effectuèrent cette désorganisation eussent juré le désordre de l'Etat et la perte de la discipline. Il serait pourtant impolitique et dangereux de tenter aucune réforme à cet égard dans les circonstances actuelles. Ce serait retomber dans une faute pire que la première.

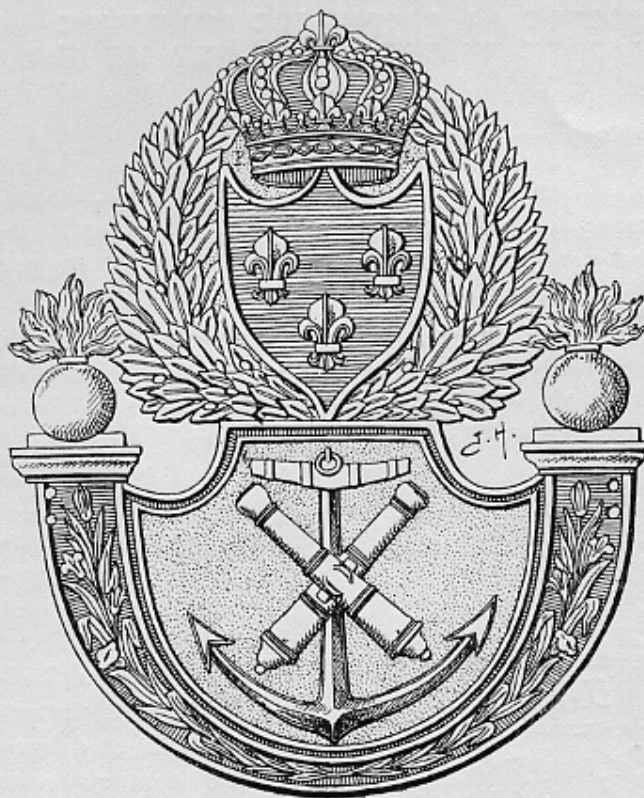
Mais à la paix, il serait utile, il serait même indispensable de ressusciter les anciens corps, en y incorporant ceux des nouveaux officiers et soldats qui se seraient le plus distingués pendant la guerre par leurs talents, leur cou-



PLAQUE DE CASQUE de sapeur-pompier, Louis-Philippe.
En cuivre.

(1) Voir page 29, 44.

(2) Allusion à la loi sur l'amalgame du 21 février 1793 et à celle du 18 nivôse an 4. Il faut convenir pourtant que le désordre existait déjà ; en plus des avantages qu'offrait la refonte des demi-brigades, en 1796, elle eut pour résultat immédiat de faire réformer 23.000 officiers, qui n'étaient certes pas les meilleurs. (L'Invalide).



PLAQUE DE SHAKO d'officier d'artillerie de marine, Charles X.

Dorée.

(Collection Prince de la Moskova.)

rage et leur conduite. Il faudrait abolir cette dénomination impropre de demi-brigades qui n'est tolérable qu'en tems de guerre, pour y substituer celle de régiment. Longtems on a eu la ridicule folie de changer tout, jusqu'aux noms, sans le moindre but d'utilité. *Il faudrait différencier les uniformes* de manière que, sans voiler les couleurs consacrées à la liberté, on pût facilement reconnaître les régiments entr'eux, et honorer ainsi ceux qui auraient montré le plus de bravoure.

On a beau dire, l'esprit de corps est le nerf du courage; en délayant les anciennes bandes dans des cadres

de nouvelles troupes, on a abattu cet esprit militaire qui soutenait la discipline. L'esprit de corps bien dirigé a, pendant trois siècles, rendu les troupes mieux disciplinées que le code pénal militaire actuel malgré toute sa rigueur.

Il est un autre levier de gloire bien puissant, que de malheureux préjugés ont abolis. Mais comme il est toujours tems de réparer ses fautes, le gouvernement devrait instituer *une marque d'honneur* (1) qui distinguât tout militaire qui a vaillamment défendu la Patrie. L'homme qui porte sur sa poitrine le sceau de la reconnaissance publique s'impose le devoir sacré de se rendre toujours respectable à ses concitoyens. Pour abolir cette institution si sage, on a répandu une foule de lieux communs plus spécieux que solides : de grands mots ne sont pas des raisons. Ces déclamateurs ont voulu traiter un peuple de vingt-cinq millions d'âmes, comme une assemblée de philosophes. *Ils n'ont eu que des vues*

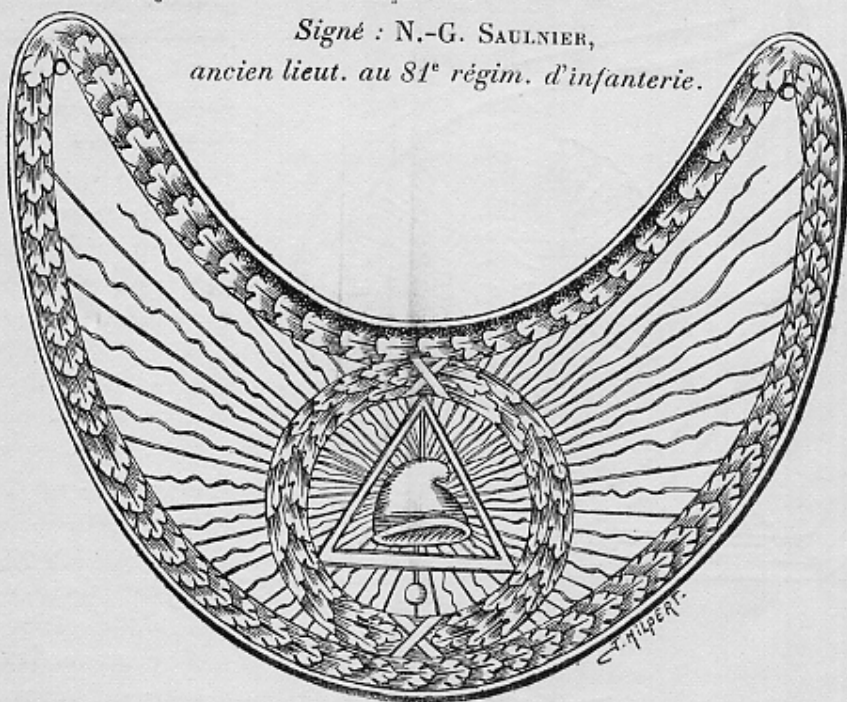
(1) On trouve ici quelques réflexions judicieuses qui, six ans avant l'institution de la Légion d'honneur, concordent avec les remarquables pensées exprimées par le Premier Consul lors de sa création.

courtes et ils n'ont pas pensé que la monnaie de l'honneur est la première monnaie des républiques.

Un des moyens les plus sûrs de ramener la discipline parmi les troupes, c'est de les bien payer. Il est dur pour le philosophe d'avoir à prononcer cette vérité. Ainsi je ne m'étendrai point sur cet article purement de finances. Cette digression m'éloignerait des bornes de cet écrit.

Enfin le moyen le plus puissant d'avoir une armée brave et disciplinée, c'est de rendre l'état militaire respectable à ceux qui le professent. Qu'on ne lève plus indistinctement ces essais de réquisitionnaires, *presque tous sans amour du service et sans passion pour la gloire* (1). Celui-là n'estimera jamais l'honorable métier des armes, qui se sera vu arracher de sa charrue et des bras de sa famille. Il faut que la bonne volonté et l'amour de la Patrie soient les seuls mobiles qui peuplent nos armées. Il faut élever l'âme du soldat par l'honneur et l'amour de l'Etat ; il faut enfin qu'il puisse dire avec un sentiment sublime de fierté et de gloire : « Et moi aussi je suis soldat français ».

Signé : N.-G. SAULNIER,
ancien lieut. au 81^e régim. d'infanterie.



HAUSSE-COL d'officier de la garde nationale, Révolution.
Doré, ornements gravés.

(Collection Prince de la Moskova.)

(1) Cette opinion sur les réquisitionnaires, que trop d'auteurs ont appelé, à tort, des volontaires, n'est pas sans importance exprimée, en 1796, avec une telle franchise. Elle montre, une fois de plus, ce que valait la levée en masse. Elle prouve la justesse des réflexions de Dussieux lorsqu'il dit : « Ceux qui ont dit et écrit qu'il suffit à la France de frapper le sol de son pied énergique pour en faire sortir des légions rendues invincibles par leur patriotisme et les grandes idées qui les animent, ceux-là ont indignement trompé le pays, parce que les volontaires de 1793 ont été envoyés de force à l'armée par les mesures énergiques de la Convention... » (Dussieux. *L'armée en France*; II, 376).